



BAREME HONORAIRES mySTONE

Applicable à partir du 15 novembre 2019

LOCATION

MANDAT DE LOCATION

TOUS BIENS IMMOBILIERS NEUFS ET ANCIENS

Honoraires à la charge :	Du locataire	Du bailleur
Honoraires comprenant : -la publicité -les différents supports de communication -les visites -la constitution du dossier locataire -réalisation état de lieux entrant et sortant	10€/m ² TTC	10€/m ² TTC

mySTONE respecte les préconisations de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017.

Toutefois de manière exceptionnelle et après avoir étudié le contexte et les éventuelles facilités de la mission confiée, le Bailleur et l'Agent Mandataire mySTONE peuvent convenir d'une adaptation du montant des honoraires. Ce montant, obligatoirement inférieur au barème, sera clairement indiqué sur le mandat de location.

mySTONE

6205, Avenue Pierre Marcault – Parc Médicis – 01400 CHATILLON-SUR-CHALARONNE SAS au Capital de 100 000 €, titulaire de la carte professionnelle Transaction sur Immeubles et Fonds de Commerce n° CPI 0101 2017 000 022 800 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'AIN.